COGEA formation



FORMATION PREVOYANCE

Enseignement catholique

2026

Public CIBLE Gestion Comptable / RH **Objet** Principes et Pratique PREVOYANCE **Durée** 2 jours (15h)

OBJECTIFS

CONNAÎTRE	COMPRENDRE	APPLIQUER
L'environnement social	Les risques	En Gestion Sociale des Ressources Humaines
Les obligations légales	Les points essentiels à traiter	En Droit des Ressources Humaines
Les principes comptables	Les impacts sur la Fiche de Paie	En Gestion Comptable

PROBLEMATIQUES

OBLIGATIONS et RESPONSABILITES établissement / *FORMALISME assureur*

Les risques Formalisme rigoureux : sous peine de nullité ou de forclusion par la Sécurité Sociale ou l'assureur

Non application des règles exigées entraînant une responsabilité Etablissement

Les obligations

Etant entendu que l'établissement, représenté par son chef d'établissement, est responsable :

1. De l'adhésion individuelle au contrat de prévoyance collective souscrit, il lui incombe de contrôler le formalisme des démarches obligatoires et la fourniture ou non d'une désignation de bénéficiaire en cas de décès de tout assuré ;

2. De l'information des assurés : application de la loi Evin selon laquelle il doit s'assurer de la remise des notices et de la bonne assimilation des garanties offertes ;

3. Des cotisations tant patronales que salariales avec leur incidence sur la fiche de paye et, entre-autre, la particularité des cotisations des enseignants (cas particulier souvent mal appliqué).

VEILLE SOCIALE en Prévoyance avec suivi des Absences Maladies

Etant donné que le chef d'établissement, ou son délégué, est le seul intermédiaire connu par l'assureur dans un contrat d'assurance collective, il est garant du bon formalisme :

1. De la déclaration de sinistre arrêt de travail, invalidité ou décès dont l'élaboration des données exigées ainsi que des délais de déclaration ou de forclusion ;

2. De l'application des droits sociaux et du bon usage des éléments envoyés à l'assureur : carence, franchise, …

METHODES PEDAGOGIQUES

Apports théoriques et pratiques

Apports méthodologiques

Exercices pratiques interactifs



PREVOYANCE Enseignement Catholique

Programme 2026

COGEA formation

Support de cours formation prévoyance

Evaluation des acquis en fin de formation

Jour 1 : 9h30 - 18h00

Présentation générale du contexte : l'établissement et sa protection sociale

Comprendre la prévoyance

Approche double due aux statuts des Etablissements avec incidence sur la protection sociale : employeur de son personnel et accueillant du personnel enseignant

La loi Censi et ses conséquences

Libre échange sur le sujet : vérifier ensemble de la bonne compréhension du système

I/ La gestion du personnel OGEC

A/ Les obligations de l'Etablissement

En tant qu'employeur, l'établissement d'enseignement privé doit se soumettre aux contraintes de 5 niveaux de la législation sociale. D'où l'étude de la pratique en prévoyance à partir d'un rappel des textes qui fondent les règles de gestion.

a) La Sécurité Sociale

Règles de fonctionnement à travers les items suivants : objet, textes afférents, champ d'application, taux et assiette de cotisations, prestations du régime, obligations entreprise liées au régime de base

b) La Loi de "mensualisation" de maintien de salaire applicable :

Objet, textes afférents, champ d'application, prestations du régime, obligations entreprise liées à la loi

c) La Convention Collective des Cadres

Objet, textes afférents, champ d'application, prestations du régime, obligations entreprise liées à la convention de 1947

d) La Convention Collective

Objet, textes afférents, champ d'application, prestations du régime, obligations entreprise liées au régime conventionnel

e) L'accord de prévoyance

Objet, textes afférents, champ d'application, taux et assiette de cotisations, prestations du régime, obligations entreprise liées au régime complémentaire

FOCUS sur… **Obligation d'information**

La notice d'information : respect important de la remise de celle-ci au salarié
La clause de bénéficiaire de la garantie décès : explication du formalisme

B/ Le traitement comptable des cotisations et prestations liées aux indemnités journalières

a) La taxe de prévoyance sur les cotisations

Objet, textes afférents, champ d'application, assiette, taux, exonération

b) La CSG-CRDS sur les cotisations et les prestations

Objet, textes afférents, champ d'application, entreprises-salariés assujettis, assiette de la taxe, taux sur cotisations, taux sur prestations, exonérations

c) Les Charges Sociales sur les cotisations et les prestations

Objet, textes afférents, principes, conditions, limites, assiette

d) Le traitement comptable des indemnités journalières Sécurité Sociale

Calcul de l'indemnité journalière, problème du délai de carence, règlement des indemnités journalières dues, réintégration dans la fiche de paye

e) Le traitement comptable des indemnités complémentaires obligatoires

Maintien à 100%, Maintien à 66,66%
Problématiques : calcul de l'indemnité, carence, …

f) Le traitement de la problématique du maintien de salaire

Problématiques liées aux méthodes de gestion différentes de la Sécurité Sociale, de l'assureur et de l'entreprise
Problématique du net à percevoir

Jour 2 : 9h00 - 17h30

Rappel des éléments vus le jour précédent, réponses aux questions

C/ La Prévoyance et le droit du travail

a) Les congés payés et l'arrêt maladie

L'arrêt de travail avant ou pendant les congés payés

b) La fin du contrat de travail et l'arrêt maladie

L'arrêt de travail avant ou pendant le préavis : vie privée ou accident du travail

c) La suspension ou la rupture du contrat de travail pour maladie

D/ L'optimisation du risque prévoyance à recommander au salarié

a) Le cas particulier du temps partiel

Les conséquences en matière d'arrêt de travail
Sa répercussion sur la retraite
Les solutions légales proposées par la Sécurité sociale

b) L'invalidité et l'inaptitude

Rente d'invalidité Sécurité sociale et inaptitude selon Code du travail
Maintien en invalidité 1ère catégorie jusqu'à 65 ans
Mise en retraite pour inaptitude

E/ Mise en situation - étude de cas

a) Par le biais d'exercices : analyser, comparer les méthodes de règlement des indemnités journalières

b) Analyse d'une fiche de paye : incidence arrêt de travail, réintégration de l'indemnité journalière

c) Rente d'invalidité

d) Capital décès – rente d'éducation

II/ La gestion du personnel enseignant

Sur le même principe que pour le personnel de l'établissement, tout en sachant que certaines règles sont identiques et donc déjà étudiées

A/ Les obligations de l'établissement

a) Règles du régime de la Fonction publique

b) Rappel des règles Sécurité Sociale pour les maîtres auxiliaires

B/ Le traitement comptable des cotisations et prestations liées aux indemnités journalières

a) La taxe de prévoyance sur les cotisations

Objet, textes afférents, champ d'application, assiette, taux, exonération

b) La CSG-CRDS sur les cotisations et les prestations

Objet, textes afférents, champ d'application, entreprises-salariés assujettis, assiette de la taxe, taux sur cotisations, taux sur prestations, exonérations

Argumentaires SS, URSSAF et FNOGEC : analyse des approches

C/ Mise en situation - étude de cas

a) Par le biais d'exercices : analyser, comparer les méthodes de règlement des indemnités journalières

b) Analyse d'une fiche de paye : incidence arrêt de travail

c) Rente d'invalidité

d) RETREP pour invalidité

e) Capital décès – rente d'éducation

La formation concernant les enseignants n'est qu'une approche et peut être développée dans une formation supplémentaire

Conclusion

A la fin de cette formation, un libre échange conduisant à résumer le sujet par :

Evaluation des connaissances des études de cas et mise en situation

Questions diverses sur les 2 jours de formation

Questions méritant un approfondissement et une information ultérieure